



Contrat d'engagement

AMAP La Tomate Solidaire – Saison 04

Jeudi 2 octobre 2025 au jeudi 24 septembre 2026

48 paniers sur 48 dates de distributions

Teresa GARVEY et Florentin DURET
EARL DURET GARVEY – Maraîchers
1 rue de Villiers, Villiers sur Terre
77480 Villenauxe La Petite

Nom et prénom	
Date d'adhésion	
Téléphone(s)	
Adresse mail	

		Chèques à l'ordre de "EARL DURET GARVEY"	
Options de contrat :		SOLO	BINÔME pour chaque membre du binôme
PETIT PANIER 13€		48 petits paniers à 13€, pour un total annuel de 624€.	24 petits paniers à 13€, pour un total annuel de 312€.
		6 chèques de 104€	6 chèques de 52€
MOYEN PANIER 18€		48 moyens paniers à 18€, pour un total annuel de 864€.	24 moyens paniers à 18€, pour un total annuel de 432€.
		6 chèques de 144€	6 chèques de 72€
		Nom du binôme :	

Nom si différent du contrat	Banque	numéro chèque	montant	Date de dépôt
			€	02/10/2025
			€	27/11/2025
			€	05/02/2026
			€	02/04/2026
			€	11/06/2026
			€	06/08/2026

Si vous le souhaitez il est possible de faire moins de chèques, pour cela voir directement avec les référentes Tomate Solidaire : tomatesolidaire@gmail.com

OPTION Cagette de 5 kg de tomate à environ 10€. Les quantités et prix exacts seront définis en fonction de la production dans les champs : vente exceptionnelle une à plusieurs semaines dans l'été. En cochant vous serez informés des dates de livraison possible et aurez accès au tableau de commande.

Calendrier des distributions : **Il y aura 48 paniers sur 48 dates de distributions**

Le calendrier des distributions est consultable sur le [site Internet](#). Vous pouvez également consulter et vous inscrire aux préparations/distributions dans le [tableau des distributeurs](#).

Merci de bien noter qu'il n'y aura pas de distribution aux dates suivantes :

- 25/12/2025 et 01/01/2026 (Vacances de Noël)
- 23/04/2026 et 30/04/2026 (Semis et de préparation des parcelles pour nos maraîchers)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production,
- Participer à un temps d'information en début de saison sur le fonctionnement de l'AMAP, du local et des distributions.
- **Assurer au moins 4 distributions annuelles (préparation des paniers et tenue des distributions)** ou sous forme de permanences ou autres tâches au sein de l'AMAP : rangement du local, participation aux événements (représentation au forum des associations, aide à l'organisation et participation au pique-nique annuel et à la visite de la ferme...),
- se rendre sur l'exploitation au moins 1 fois par an pour aider les maraîchers
- gérer ses retards et ses absences aux permanences-distributions (notamment pendant les périodes de vacances), le partage éventuel de son abonnement en binôme,
- participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site internet www.lacourgettesolidaire.fr.
- Adhérer à l'association la courgette Solidaire (15€/an) : <https://www.helloasso.com/associations/la-courgette-solidaire>

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture paysanne (pas d'intrants chimiques et, si possible, certifiés bio) de qualité, frais, de saison, de sa ferme ;
- être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme ;
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs > Le maraîcher et les adhérents s'engagent à :

- partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies),
- assister à l'Assemblée Générale annuelle ou s'y faire représenter.

Avoir lu la charte des Amap dont voici le lien :

http://www.lacourgettesolidaire.fr/media/file/charte_des_amaps.pdf

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des Amap.

Ce bulletin signé par les différentes parties sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Je certifie avoir pris connaissance de la charte des AMAP.

Fait à _____, le _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »,

	Adhérent	Maraîcher
Signatures		